

DECISION N° 06/CCRS/CCEG.02/23

Portant désignation des personnalités comme ambassadeurs de la CCRS pour le plaidoyer et la mobilisation des ressources pour le financement des actions programmées

LA CONFERENCE,

VU le protocole additionnel instituant la Commission Climat pour la Région du Sahel ;

VU la convention de création du Fonds Climat Sahel ;

CONSCIENTE DE la nécessité de veiller à une meilleure mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées dans le Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel ;

PRENANT NOTE des Recommandations de la 4^{ème} Réunion Ministérielle tenue le 20 octobre 2022 à Niamey, au Niger, et celles de la 5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS tenue le 29 novembre 2022 ;

DESIGNE les personnalités ci-après comme ambassadeurs de la CCRS pour le plaidoyer et la mobilisation des ressources. Il s'agit de :

- SEM Issoufou Mahamadou, ancien Président de la République du Niger, Premier Président de la CCRS ;
- Madame Amina Mohamed, de nationalité nigériane ;
- Monsieur Tidjane Thiam, de nationalité ivoirienne ;
- Monsieur Ibrahim Hassane Mayaki, de nationalité nigérienne ;
- Monsieur Thiaw Ibrahima, de nationalité mauritanienne ;
- Monsieur Mô Ibrahim, de nationalité soudanaise ;
- Monsieur Aliko Dangote, de nationalité nigériane ;
- Monsieur Paul Kammogne Fokam, de nationalité camerounaise ;
- Monsieur Mossadeck Bally, de nationalité malienne.

Fait à Addis Abeba, le 17 février 2023

POUR LA CONFERENCE,

Le Président

SEM MOHAMED BAZOUM

Président de la République du Niger

